

Portraits

Solène Clément : avocate des libertés

Marquée par ses séjours en Inde et en Lituanie, Solène Clément décide d'écrire sur un sujet sensible : les étrangers en situation irrégulière, et propose une analyse des dispositifs de privation de liberté qu'ils subissent.



« *L'internement administratif des étrangers en situation irrégulière* » est paru aux éditions L'Harmattan

Solène est studieuse, joyeuse et travailleuse. C'est toute jeune déjà qu'elle se prédestine à des études de droit. Qu'à cela ne tienne, elle obtient sa licence, mention assez bien, et effectue sa première année de Master à Lisbonne au Portugal. Puis c'est l'Inde où elle séjourne 5 mois à Pune pour décrocher au final son Master 2 « Droit international et européen », mention bien, d'où est issu le travail de recherche de son livre. À seulement 23 ans, Solène Clément a de quoi en faire pâlir plus d'un. Actuellement elle prépare son entrée à l'école de formation des avocats et compte bien intégrer la Cour pénale internationale de La Haye.

UNE AVENTURE MARQUANTE

« Pour ma deuxième année de Master, j'ai décidé de passer 5 mois en Inde. À mon arrivée, j'ai tout de suite pris conscience de la difficulté d'intégration rencontrée par les étrangers, dans un pays dont ils ne connaissent pas les codes. Je me suis moi-même sentie étrangère en arrivant en Inde. On est tout de suite catalogué et, dès l'arrivée, le périple administratif commence... » À son retour, Solène n'a pas de peine à se mettre dans la peau des

étrangers en situation irrégulière en France et décide d'approfondir ses recherches sur ce sujet. Au final, elle publie un ouvrage : *L'internement administratif des étrangers en situation irrégulière* aux éditions L'Harmattan. « J'ai effectué de nombreuses recherches. Je suis partie en séminaire à Vilnius à la suite duquel j'ai pu visiter le centre de rétention de Lituanie. À mon retour, j'ai bénéficié de l'appui de quelques élus locaux pour me rendre au centre de rétention de Oïssel. Tous ces périples m'ont confortée dans l'idée qu'il y a encore beaucoup à faire sur les libertés fondamentales notamment en direction des étrangers, des malades et des détenus. J'apporte une attention particulière sur les conditions de détention des mineurs dans les centres de rétention administratifs qui sont victimes aujourd'hui des mêmes "non-droits" que les adultes ».

UN SOUTIEN FAMILIAL D'EXCELLENCE

« Ma mère a toujours été à mes côtés. Inquiète lors de mon départ en Inde, car je me suis embarquée seule dans l'aventure. Mais sur place

j'ai pu retrouver des camarades de Rouen. Ici ma mère est ma propre attachée de presse. Elle m'a aidée pour les relectures de mon livre et s'est chargée avec moi de la mise en page. Elle me décroche des interviews dans la presse locale, et m'a d'ailleurs fait bénéficier de deux interventions dans des radios locales aussi. Avec ma grand-mère, elle constitue mon propre staff, le meilleur ! », confie la jeune écrivaine. *L'internement administratif des étrangers en situation irrégulière* est disponible à l'Armitière depuis le 10 octobre dernier, et sur Internet. Solène a écrit ce livre pour sensibiliser le public sur les procédés de rétention des étrangers en situation irrégulière. « Ils ont un statut précaire certes, mais ce qu'il faut garder à l'esprit c'est qu'ils sont d'abord des êtres humains », conclut Solène.

L'internement administratif des étrangers en situation irrégulière, disponible à la l'Armitière aux éditions L'Harmattan ou sur internet.

Retrouvez aussi la page Facebook de Solène Clément

Il y a encore beaucoup à faire sur les libertés fondamentales